AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance d'un poste de secrétaire médical devant être pourvu au choix

NOR : *SJSH0840103V*

Un poste de secrétaire médical à pourvoir au choix, conformément aux dispositions de l'article 20-3 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, est vacant à l'hôpital local de Saint-Pons (Hérault).

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Ces agents doivent justifier de neuf années de services publics.

Les demandes doivent être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au directeur de l'hôpital local, quartier Frescatis, 34220 Saint-Pons, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.